



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 37939

Texte de la question

La France étant appelée à compter de plus en plus de centenaires, M. Michel Terrot demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité comment seront bientôt différenciés les numéros de sécurité sociale des personnes nées à un siècle d'écart.

Texte de la réponse

Le numéro de sécurité sociale est en fait le numéro d'inscription au répertoire national géré par l'INSEE. Ce numéro, attribué par cet organisme, est utilisé par les caisses d'assurance maladie comme identifiant puisqu'il est stable dans le temps et unique. L'INSEE est confronté à ce problème depuis de nombreuses années puisque cette difficulté est apparue pour les personnes nées au siècle dernier. Les trois derniers caractères du numéro sont affectés par l'INSEE, qui ne les attribue qu'après avoir vérifié l'absence de doublons.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37939

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6779

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3299